

# Programme de revitalisation du français langue seconde



## Avez-vous des idées innovatrices pour l'enseignement du français?

### Financement

Par l'entremise de l'Entente Canada-Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, les divisions scolaires, les écoles indépendantes et les organismes à but non-lucratif sont invités à soumettre une demande d'aide financière pour des projets qui donneront un nouvel élan à l'enseignement du français comme langue seconde au Manitoba.

Notamment, ce programme vise à :

- promouvoir, améliorer l'accès et renforcer les programmes de français de base;
- promouvoir, améliorer l'accès et renforcer les programmes d'immersion française;
- améliorer les services d'appui et d'apprentissage professionnel pour les enseignants;
- améliorer l'accès à des ressources pédagogiques de qualité;
- augmenter les possibilités des apprenants d'utiliser leurs compétences en français.

### Critères de sélection

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- compétences de l'organisme (expérience, stabilité, capacité de réussite);
- pertinence des initiatives proposées aux objectifs du programme;
- ampleur et importance des besoins à combler;
- qualité de conception du projet (enchaînement cohérent des objectifs, des activités et des échéanciers);
- impact et durabilité des résultats prévus;
- existence et qualité de partenariats (contribution);
- rapport coût-efficacité;
- viabilité financière du projet (diversité des sources, financement à long terme).

### Priorités de financement

1. Mise sur pied d'un programme : établir un nouveau programme dans une école ou dans une division scolaire (exemples : le français de base intensif, l'immersion française tardive).
2. Expansion d'un programme : offrir un programme à d'autres niveaux scolaires (exemples : des cours de français de base pour débutants, un suivi au Français intensif) ou offrir une plus grande gamme de cours en immersion française et en français de base. Une attention spéciale sera accordée aux cours offerts en français au niveau secondaire.
3. Apprentissage professionnel : offrir de la formation professionnelle dans des domaines spécialisés pour appuyer des nouvelles méthodes d'enseignement et le perfectionnement du français des enseignants.
4. Promotion des programmes de français langue seconde : faire la promotion des programmes et des avantages d'apprendre le français auprès des élèves, des parents et de la communauté.
5. Création d'opportunités pour les jeunes : en collaboration avec la communauté, développer et mettre en œuvre des activités qui permettront aux apprenants d'utiliser leurs compétences en français et rendre la langue pertinente.

### Admissibilité

Qui peut faire demande :

- les divisions scolaires et les écoles qui souhaitent revitaliser l'enseignement du français langue seconde;
- les organismes à but non-lucratif qui offrent des services éducatifs ou des ressources pédagogiques pour appuyer l'enseignement du français langue seconde.

### Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles peuvent inclure :

- le salaire d'un spécialiste pour la mise sur pied d'un nouveau programme ou d'un nouveau cours;
- les honoraires d'un spécialiste pour des services professionnels;
- le matériel et les ressources pédagogiques nécessaires pour l'établissement d'un nouveau programme, d'un nouveau cours ou d'une nouvelle méthode d'enseignement;
- la suppléance et le déplacement nécessaires pour permettre l'apprentissage professionnel des enseignants;
- le matériel et le déplacement nécessaires afin de pouvoir fournir des occasions pour les jeunes d'utiliser la langue française.

### Limites et conditions du financement

Les items suivants ne sont pas admissibles :

- les dépenses déjà encourues ou le maintien de programmes déjà établis;
- les dépenses relatives à des coûts en immobilisation (p. ex. constructions, rénovations);
- les achats de ressources pédagogiques de base (Il est attendu que les divisions scolaires et les écoles indépendantes utilisent le financement de base de la province à l'intention des élèves inscrits dans les programmes de français langue seconde. Les demandes de financement sous le Programme de revitalisation doivent répondre à des besoins qui vont au-delà de ce financement.)

### Durée du financement

Le financement de chaque projet est d'une durée maximale de trois ans. La subvention sera toutefois accordée sur une base annuelle, pouvant faire l'objet d'un prolongement l'année suivante. Ainsi, les demandeurs de projets

pluriannuels auxquels on a accordé un financement, devront soumettre une demande financière l'année suivante.

### Formulaire de demande

Le nouveau formulaire de demande d'aide financière est disponible sur le site Web suivant : [www.edu.gov.mb.ca/frpub/appui/plan/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/appui/plan/index.html).

La date limite pour soumettre les demandes est le 31 janvier.

Les demandes seront évaluées par le comité de sélection de la Division du Bureau de l'éducation française. Une réponse à tous les demandeurs sera envoyée en juin.

Vous pouvez soumettre vos demandes par la poste, par télécopieur ou par courriel au :

#### Programme de revitalisation du français langue seconde Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Division du Bureau  
de l'éducation française  
1181, avenue Portage, salle 509  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
Tél : 204 945-1625  
Courriel :  
[simone.touchette@gov.mb.ca](mailto:simone.touchette@gov.mb.ca)

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Simone Touchette par téléphone au 204 945-6024 ou au numéro sans frais 1 800 282-8069, poste 6024. Pour une description des projets retenus cette année, veuillez visiter le site suivant : [www.edu.gov.mb.ca/frpub/appui/plan/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/appui/plan/index.html).